

Citadelle - Délégation de Service Public - Choix du titulaire et convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 20 novembre 2003, le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique codifiée aux articles L 1411.1 et suivants et R 1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, décidait de déléguer la gestion de la Citadelle et de lancer une procédure de publicité pour désigner un délégataire à compter du 1^{er} janvier 2005.

La convention avec le titulaire actuel expire en effet le 31 décembre 2004.

L'information a été largement diffusée par le canal d'un journal local -rubrique Annonces Légales- (l'Est Républicain), d'un journal national spécialisé La Gazette Officielle du Tourisme et est parue au Journal Officiel des Communautés Européennes.

Après examen des garanties professionnelles et financières des candidats, la commission de Délégation de Service Public réunie le 30 janvier 2004 a agréé les offres déposées par deux sociétés : la société VERT MARINE et la SEM CITADELLE. Ces dernières ont remis des offres sur la base du cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 18 décembre 2003.

Au cours de sa réunion du 19 avril 2004, la Commission de Délégation de Service Public a proposé à M. le Maire d'engager des discussions avec les deux candidats.

Au vu des précisions complémentaires apportées par les deux candidats, la commission de Délégation de Service Public, réunie le 9 juillet 2004, a considéré que l'offre de la SEM CITADELLE était la meilleure et a proposé à M. le Maire d'engager la négociation avec la SEM CITADELLE.

A l'issue de la procédure de négociation, le Conseil Municipal est en conséquence invité à décider de confier la délégation de gestion du site de la Citadelle à la SEM CITADELLE et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la SEM CITADELLE dont les dispositions principales sont les suivantes :

I - Durée du contrat

Elle est de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2005. Le contrat expire le 31 décembre 2010.

II - Missions

L'activité du délégataire s'exerce dans la limite du périmètre géographique et des missions faisant l'objet de la délégation. Ainsi, il assure :

- la mise en valeur culturelle et touristique du site : concevoir, mettre en oeuvre et organiser un calendrier annuel de manifestations et événements culturels et touristiques en cohérence avec le site, notamment par des animations, d'événementiels, des expositions temporaires
- la gestion et le développement des activités commerciales : établir un plan marketing, proposer un plan et une stratégie de communication, exploiter les espaces de ventes et de restauration mis à disposition du délégataire
- la politique d'accueil et de relations avec le public : gestion de l'ensemble des relations avec les visiteurs, organisation de la logistique d'accueil des groupes notamment des publics scolaires et enseignants ; ouverture du site tous les jours sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier ; organisation éventuelle de visites nocturnes.

- l'entretien du site : entretien des espaces, ouvrages et équipements ouverts au public à l'exception du patrimoine historique, des espaces muséographiques et de leurs réserves
- la mise en place de partenariats culturels, touristiques, commerciaux et institutionnels notamment avec l'Office du Tourisme et les musées de la Ville et de son agglomération.

Il me semble important d'évoquer aussi les missions de la Ville de Besançon.

La Ville, quant à elle, est chargée de la gestion des collections des musées (acquisition, restauration, entretien, mise en valeur...) ainsi que de la conception et mise en œuvre de la médiation culture et scientifique.

III - Dispositions financières

A - Le droit d'entrée

La Ville reçoit de la part du délégataire un droit d'entrée de 188 000 € correspondant au financement par la Ville de Besançon du montant non amorti des investissements réalisés par le précédent délégataire ; ce droit est équivalent au montant de l'indemnité de sortie octroyée par la Ville à ce dernier.

Ce droit d'entrée est payable par le délégataire dans les trois mois qui suivent la fin de la précédente délégation, l'indemnité de sortie étant payée par la Ville dans les mêmes délais.

B - La redevance

La Ville perçoit de la part du délégataire une redevance annuelle comprenant :

- une part fixe correspondant à l'utilisation d'ouvrages et installations faisant partie du domaine public et nécessaire au bon fonctionnement du service public délégué. Cette redevance est fixée forfaitairement à 55 000 € pour la première année et sera revalorisée annuellement selon l'indice INSEE du coût de la construction.
- une part variable correspondant à 5 % du chiffre d'affaires hors taxes annuel du délégataire calculée sur le total des recettes dégagées par la billetterie et la location d'espaces. Cette redevance est affectée à l'entretien et la conservation des collections muséographiques et des équipements afférents.

Cette redevance est versée le 1er novembre de chaque année sur la base N-1 et réajustée l'année N+1 au vu des comptes arrêtés par la SEM.

C - La rémunération du délégataire

Le délégataire est autorisé à percevoir les recettes liées à la fréquentation du site, à la location des espaces situés dans le site, à l'organisation de manifestations spécifiques telles que concerts, spectacles... ainsi que toute autre recette émanant de subventions, parrainages et activités commerciales des boutiques et restaurants.

D - Les tarifs

Les tarifs applicables pour la période de la délégation sont établis en référence à la grille tarifaire proposée par le délégataire dans son offre. Ces tarifs font l'objet d'une homologation préalable annuelle par le Conseil Municipal.

La Ville se réserve le droit d'accorder la gratuité générale pour un maximum de 3 journées par an. Une compensation forfaitaire de perte de recette est fixée à :

15 000 € pour un jour gratuit le dimanche et jour férié

11 000 € pour un jour gratuit le Samedi

4 500 € pour un jour gratuit les autres jours de la semaine.

Pour l'année 2005, ces journées gratuites seront : «le printemps des musées», «la journée du souvenir» et le «8 septembre»

Grille tarifaire pour l'année 2005

	Rappel 2004	Proposition 2005
Adulte		
Haute saison	7,00 €	7,80 €
Basse saison	7,00 €	7,20 €
Réduit		
Haute saison	6,00 €	6,50 €
Basse saison	6,00 €	6,00 €
Jeunes		
Haute saison	4,00 €	4,50 €
Basse saison	4,00 €	4,00 €
Forfait famille		
Haute et basse saisons	38,20 €	40,00 €
Scolaires		
Haute et basse saisons	3,50 €	4,00 €
Groupes		
Haute et basse saisons	6,00 €	6,50 €
Réduit	5,00 €	5,50 €

IV - Les moyens

A - Les locaux, mobiliers et équipements

Le délégataire utilise les locaux, mobiliers et équipements mis à sa disposition par la Ville pour le bon fonctionnement de son activité. Il en assure l'entretien et la maintenance de telle sorte que ces équipements demeurent en bon état de conservation et permettent d'accueillir le public dans les conditions de sécurité, de confort et d'agrément requises.

L'intégralité des fluides du site (y compris ceux qui concernent les musées) sont à la charge du délégataire.

B - Les investissements

Le délégataire s'engage à réaliser, sous réserve d'équilibre financier, un programme d'investissement pour un montant de 895 000 € pendant la durée du présent contrat. La programmation des travaux doit être élaborée avec la Ville qui se réserve le droit de refuser la réalisation de tout ou partie de ce programme.

Le délégataire assure, sous sa responsabilité technique et financière et dans le respect de la législation des Monuments Historiques, l'aménagement et l'équipement des espaces d'accueil et d'informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions en liaison avec les services techniques de la Ville.

C - Le personnel

Le personnel communal de tout niveau hiérarchique, travaillant en permanence sur le site demeure sous l'autorité de l'administration municipale. Ce personnel n'est pas à la disposition du délégataire. Le personnel municipal présent sur le site est notamment affecté aux travaux scientifiques, à l'entretien et à la conservation des collections muséographiques et à la gestion administrative et technique correspondante.

Le délégataire recrute sous sa seule responsabilité, le personnel spécialisé nécessaire en nombre et en qualification pour la bonne exécution des missions qui lui sont confiées. Ce personnel sera affecté à des tâches strictement limitées dans le périmètre de la délégation (accueil des publics, animation, commercialisation, promotion, gestion administrative et financière, entretien du site).

V - Contrôle de la collectivité

Le délégataire produit chaque année, avant le 30 avril, un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique et financier et une analyse de la qualité du service.

Sur ces bases, le Conseil Municipal est appelé :

- à décider de déléguer à la SEM CITADELLE la gestion du site de la Citadelle
- à autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir
- à homologuer les tarifs 2005 selon la grille tarifaire proposée
- à décider de l'ouverture gratuite du site lors de trois journées en 2005 : «le printemps des musées», «la journée du souvenir» et le «8 septembre».

«M. LE MAIRE : Très rapidement parce que le dossier est très complet. Vous savez qu'en 1994, nous avons confié la Citadelle à un délégataire, à savoir la SEM qui a même été créée à cette occasion. A cette période, la Citadelle attirait 100 000 visiteurs par an, à ce jour c'est 270 000/ 280 000 visiteurs, on a donc multiplié par 2,5 au moins la fréquentation. Le bilan de ces dix années de gestion du site apparaît comme étant un succès. Il est positif tant en terme d'attractivité et de notoriété du site qu'en terme de qualité des prestations. Je ne veux pas faire l'inventaire de tout ce qui a été fait et retransformé là-bas, mais on peut citer l'accueil des visiteurs, le noctarium, l'insectarium, le parc zoologique. Vous savez qu'une des particularités du parc zoologique c'est qu'il représente des espèces qui sont pour la plupart en voie de disparition, les tigres, les singes et les oiseaux sont en voie de disparition, donc il a un rôle de conservation des espèces et Gérard GALLIOT, le conservateur, insiste très souvent sur ce point.

Le site est devenu le premier site de Franche-Comté, le premier équipement touristique et culturel puisqu'on est en 2003/2004 à 280 000 visiteurs. Pour votre information, le deuxième site de Franche-Comté c'est la Saline d'Arc et Senans avec 130 000/135 000 visiteurs, le troisième c'est le Musée Peugeot avec 92 000/93 000, je dis cela de tête, puis ensuite le Musée de Nancray avec 60 000 visiteurs et une très dynamique Présidente.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'action conjuguée de la SEM qui a mené une politique dynamique en matière de marketing et de la Ville par ses investissements importants en liaison avec les musées municipaux et l'ensemble du personnel municipal qui fait un travail de grande qualité sur le site de la Citadelle où travaillent ensemble personnel municipal et personnel de la SEM.

Vous vous souvenez aussi qu'en 2003, le Secrétariat d'État au Tourisme avait décerné le titre de premier site touristique de l'année à la Citadelle.

Les objectifs que la Ville assigne au futur délégataire sont tout d'abord de consolider la fréquentation, on sait bien que tout cela est fragile, d'élargir les publics touchés en développant l'accueil en dehors de la haute saison. Joëlle pourrait vous le dire mieux que moi ; en juillet et en août on peut peut-être encore accueillir quelques centaines ou milliers de personnes en plus mais pas beaucoup plus car cela se ferait au détriment de la qualité d'accueil. Et puis, nous ne voulons surtout pas en faire un parc à stroumpfs. On veut que ça reste un lieu de mémoire, de culture, d'histoire, de science, donc c'est une volonté que nous avons. L'objectif pour 2010 c'est 305 000 visiteurs, ce qui n'est pas énormément plus qu'aujourd'hui, avec parallèlement une réflexion sur les problématiques d'accès, on en reparlera éventuellement. Ce qu'on veut également c'est développer la notoriété du site de Besançon au niveau européen et au niveau national et puis aussi continuer à affirmer que la Citadelle est un des partenaires majeurs du développement local, la locomotive du tourisme régional.

La SEM a souhaité se porter candidate au renouvellement de sa délégation de service public. Il y a une procédure juridique très précise qui repose sur un appel d'offres et une mise en concurrence s'est déroulée sur 6 mois de décembre 2003 à juillet 2004 et le choix de la SEM a été proposé au Maire de Besançon qui l'a accepté. Nous avons eu une autre candidature de grande qualité, celle de la société Vert Marine. Une étude approfondie a été faite entre autres par la commission d'appel d'offres, qui l'a finalement écartée car elle a pensé que la qualité du projet touristique de la SEM, ses moyens humains et financiers et puis la pertinence des propositions qui avaient un caractère opérationnel étaient meilleurs. Ensuite, il y a eu une négociation entre la Ville et la SEM qui a duré tout l'été, ça n'a pas été facile, cela s'est passé entre juillet et août et a abouti à un projet de convention qui permet d'envisager une nouvelle phase de développement. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Vous avez dans le rapport les grands axes de ce contrat que je vous rappelle brièvement. Premièrement mise en valeur culturelle et touristique du site avec la mise en œuvre d'animations et d'événements en liaison régulière avec les musées du site et en prenant en compte ce qui va se faire pour l'année Vauban en 2007 avec la programmation de spectacles vivants. Nous en avons parlé l'autre jour avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER lorsque nous avons rencontré Alain MONTFERRAND, le Président de l'Association Vauban qui nous a assuré le soutien par l'Association au niveau national pour que Besançon soit reconnue comme un site Vauban.

Je voudrais préciser que bien sûr tout cela va se faire en liaison avec l'Adjoint à la Culture qui va être présent dans ces discussions avec la Présidente de la Société d'Economie Mixte. Les expositions qui seront faites sur le site le seront avec l'ensemble de nos musées, avec les conservateurs et sous le double contrôle de la Présidente de la SEM pour la SEM et de l'Adjoint à la Culture pour la Ville.

On veut aussi bien entendu continuer le développement des activités commerciales et de marketing et continuer aussi notre politique d'accueil et de relation avec le public. Vous savez qu'on a beaucoup poussé entre autres sur l'accueil des familles avec des abonnements et ça se passe bien. Quant aux tarifs du site, c'est plutôt une bonne nouvelle, ils ne devraient pas progresser beaucoup puisque d'ici 2010, en 6 ans, on passera de 7,80 € à 8,30 € c'est-à-dire 0,50 € en plus en 2010, mais je précise que ce sont des tarifs prévisionnels.

Parmi les nouveautés que la SEM nous a proposées, il y en a un certain nombre visant à renforcer les animations d'été sur la base de ce qui a été engagé donc mise en lumière encore plus dynamique du site afin de valoriser les deux millénaires d'histoire de la Citadelle et la SEM propose là de faire un effort financier important, des expositions avec la mise en place d'un programme sur 5 ans -c'est un programme ambitieux d'expositions qui pourrait être accueilli entre autres dans la chapelle que nous voulons aménager- et puis diverses activités menées par la Société d'Économie Mixte, par la Ville, par les Musées, avec l'Association Vauban pour le tricentenaire de la mort de Vauban qui, vous vous en souvenez bien entendu, est mort en 1707 avant même la fin de la construction de la Citadelle.

D'autre part, la SEM Citadelle propose des investissements ambitieux puisqu'elle s'engage quasiment à hauteur de 900 000 € d'investissement pour moderniser encore le site. Et puis, et j'en terminerai par là, je souhaite qu'on développe les partenariats culturels et touristiques avec les autres partenaires de la Citadelle, le Musée des Maisons Comtoises de Nancray qui doit aussi trouver un nouvel essor, même si on n'atteindra peut-être pas les 300 000 visiteurs de l'éco-musée d'Alsace. On veut donc travailler avec Nancray et son syndicat mixte ; il y a un rapprochement qui est en cours suite au souhait de Claude GIRARD, pour que le Conseil Général entre au Conseil d'Administration de la SEM Citadelle. Je crois que cela va continuer avec le nouveau Président du Conseil Général, les nouveaux Conseillers Généraux. On va également continuer à conduire ce développement avec la Communauté d'Agglomération qui est, vous le savez, chef de file dans cette opération de Nancray, avec l'Office du Tourisme puis aussi avec les autres sites bisontins parce qu'il y a la Citadelle, mais il y a aussi la Saline d'Arc et Senans et ses 132 000 visiteurs, le Musée Courbet à Ornans, le Musée Peugeot à Montbéliard et le Château de Joux. Le Vice-Président délégué au Tourisme, Vincent FUSTER, partage cet avis tout comme Jacques MARIOT. Je crois qu'on a aussi c'est vrai une opportunité avec vos «casquettes», chers collègues, multiples, diverses et variées pour faire en sorte que nous puissions avancer sur ces dossiers. Je crois que si on tire tous dans le même sens, et je n'ai d'ailleurs pas d'inquiétude là-dessus, ça se passera bien avec le Conseil Général comme auparavant. On renforcera peut-être encore cette dynamique pour faire en sorte que ces 300 000 visiteurs profitent aux autres et puis que les autres nous amènent encore quelques visiteurs supplémentaires. Cela nous permettra aussi certainement une lisibilité au niveau européen car maintenant si nous devons communiquer, c'est au niveau européen qu'il faut surtout le faire. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

M. Bernard LAMBERT : Quelques remarques à la fois sur la forme et sur le fond. Je voudrais redire ce que j'ai dit en Conseil d'Administration de la SEM il y a quelques jours. On reste un peu frustré et déçu et je le dis ici à cette assemblée à une réunion de Conseil, de ne pas avoir pu participer et avoir été associé à la rédaction du document, à la préparation. Je le dis Monsieur le Maire avec beaucoup de sérieux car l'assemblée de la SEM est une assemblée agréable où il fait bon travailler, parce que les documents y sont aussi précis qu'intéressants. Il n'en demeure pas moins que pour une période de 6 ans, durée de la délégation sachant que les investissements et leur périodicité ainsi que les montants sont définis pour la durée et sachant aussi qu'il y a eu une prévision qui sera actée certainement ce soir pour les tarifs d'une année par rapport à l'autre, les administrateurs de la SEM vont regarder, Monsieur le Maire, si je puis me permettre l'expression, le train passer et ça c'est frustrant quand on veut apporter son expérience et œuvrer pour répondre aux aspirations des touristes et des Bisontins. C'est ma première remarque et je le dis avec sérieux, je souhaiterais que vous puissiez nous donner une explication parce que je reste préoccupé sur les motifs de cette non-association des membres de la SEM. Quand on me répond

«confidentialité Monsieur LAMBERT», je dis non Monsieur le Maire parce que quand plus de deux personnes sont au courant d'une information, il n'y a plus de confidentialité et quand on lit les remerciements des personnes qui ont été associées à la constitution du dossier, je trouve une liste de 12 personnes, donc il n'y a plus de confidentialité et j'aimerais que vous puissiez nous rassurer sur ce point.

La deuxième remarque est aussi constructive bien sûr, elle porte sur la durée de la délégation et principalement sur son point de départ. 94 avez-vous dit tout à l'heure, 94 + 6 + 6 et + 6. Pourquoi ne pas avoir mis en parallèle la durée de la délégation avec le mandat municipal des personnes qui sont ici autour de cette assemblée ? Il eût été à mon avis préférable de faire coïncider la durée de la délégation avec la durée du mandat municipal, pour qu'il y ait une cohérence à la fois dans les aspirations, dans le suivi et dans le travail des uns et des autres.

Et puis, Monsieur le Maire, question importante parce qu'elle traite d'un sujet qui a été abordé dans le journal local, l'accessibilité du site. Or je souhaiterais que vous puissiez vous expliquer de manière très claire sur ce dossier qui est important. Il ne faut pas, selon moi, attendre la fin de la délégation pour prendre ce dossier, il serait bon que vous puissiez sous votre autorité, constituer une commission, de sorte que nous puissions réfléchir ensemble. Je crois que vous laissez transparaître dans la presse ce matin qu'il peut y avoir un accord politique sur cette question fondamentale. Je suis pour ma part intimement persuadé que l'intelligence qui règne dans cette salle, sous votre présidence, Monsieur le Maire, peut y parvenir.

Et puis je ne sais pas si vous connaissez l'information, mais notre collègue qui représente la CDC à la SEM de la Citadelle avait posé trois questions importantes pour que la convention puisse être portée sur cette table, trois questions qui traitaient des investissements de fin de parcours et des garanties pour que la SEM Citadelle puisse travailler dans de bonnes conditions. J'aimerais savoir, parce que mes recherches de ces dernières 48 heures n'ont pas permis qu'on porte à ma connaissance ces trois conditions, j'aimerais simplement savoir si elles ont été mises dans le document ou s'il est prévu d'en tenir compte pour progresser dans le dossier.

M. LE MAIRE : Vous posez beaucoup de questions, mais je voudrais déjà vous rassurer, c'est dans la plus totale transparence que tout cela a été fait. Cela ne cache rien, simplement c'est un peu compliqué. La présidente de la SEM pourrait vous répondre mais puisque vous m'interrogez, je peux vous préciser que c'est sur les conseils d'un avocat que la décision a été prise de ne pas présenter l'offre de la SEM à son conseil d'administration parce qu'on risquait un certain nombre de recours. Je crois que c'est cela, il n'y a rien eu d'autre, c'est l'avocat de la SEM, conforté en cela par le nôtre, qui a dit qu'il fallait procéder ainsi. Ce sont les règles des DSP, elles sont très contraignantes, vous le savez. En plus et je le disais tout à l'heure en propos liminaires, les discussions ont eu lieu, c'est vrai, entre le 14 juillet et le 15 août qui ne sont pas des dates tout à fait favorables à la concertation mais soyez rassuré sur cette affaire-là comme sur d'autres il n'y a rien de caché.

S'il y avait des difficultés, puisque vous y faites allusion, il y a toujours la possibilité d'avenant. On l'a fait dernièrement lorsque les premières conditions imposées à la SEM et que j'avais moi-même négociées à l'époque comme Adjoint se sont révélées un peu trop dures. Vous savez qu'à l'origine c'est la SEM qui investissait et ceci n'étant plus possible, on a renégocié et passé les avenants et c'est la Ville qui investit. Donc je voudrais aussi vous rassurer, de toute façon jamais en tout cas sous ma présidence, jamais la Ville de Besançon ne laissera en difficulté la Citadelle qui est le monument n° 1 de notre patrimoine en Franche-Comté. Donc soyez rassuré, je le dis publiquement.

Quand vous dites qu'il faudrait faire coïncider la délégation avec les mandats municipaux, moi 2010 ça me va bien. Je ne dis pas que cela vous réjouit le cœur mais pour moi ce n'est pas un vrai problème. Au départ, en 1994, nous avons voulu 6 ans. Cela nous menait donc à 2000, puis nous avons prolongé jusqu'à fin 2004. C'est un choix parce qu'il faut savoir aussi que lorsqu'il y a des investissements importants, je parlais tout à l'heure de 895 000 €, les délégataires ne veulent pas s'engager sur des périodes trop courtes. On pourrait mettre 8 ans ou 11 ans mais 6 ans paraît une bonne durée.

Quant aux questions de la CDC, je n'ai pas à répondre en Conseil Municipal aux questions des banquiers. D'abord d'un point de vue général je ne me fais jamais de souci pour les banquiers car ils défendent toujours bien leurs intérêts. Deuxièmement, ces questions-là il faut qu'ils les posent au Conseil d'Administration de la SEM, à la Présidente et elle leur répondra. Donc je n'ai pas à répondre en Conseil Municipal à des interrogations qui ne sont même pas remontées jusqu'à moi personnellement, que les choses soient claires !

Par rapport à l'accessibilité du site, vous avez dit qu'il régnait beaucoup d'intelligence autour de cette table, j'en prends acte, ce qui veut dire qu'auparavant ce n'était pas le cas, surtout ne le répétez pas mais je pense que vous avez certainement raison parce que, je ne veux pas vous refaire une trop longue histoire mais il faut quand même remettre les choses au point le plus objectivement possible. M. BLONDEAU, l'ancien Président de la Chambre de Commerce, qui est un vieux monsieur très honorablement connu, très attaché à notre ville, il y a des années avait lancé l'idée d'un téléphérique et puis cette idée avait été lancée auprès de Robert SCHWINT et elle n'avait pas à l'époque été suivie. Je me souviens, c'est Marcel CRETIN et Jean-Claude TISSOT qui l'avaient présentée. Lorsqu'en 1989, j'avais dit à Robert SCHWINT que ça m'intéressait de travailler sur le devenir de la Citadelle, il m'avait dit pourquoi pas et M. BLONDEAU, l'ancien Président de la Chambre de Commerce qui avait précédé à ce poste je crois Michel JACQUEMIN était revenu me voir en me disant «Monsieur FOUSSERET j'ai un projet super, regardez ce qui se fait à la Bastide à Grenoble, c'est merveilleux» et il m'avait convaincu que le téléphérique était une bonne opération. J'en ai parlé à Robert SCHWINT, je l'ai convaincu qu'il fallait qu'on étudie un projet de téléphérique et nous avons fait un immense travail. Nous avons commencé par acheter les terrains, les fonciers, Michel LOYAT s'en rappelle, Jean-Luc BOYER aussi puisqu'on devait l'inaugurer en 1995/1996. On a acheté les terrains, on a fait des études, j'ai rencontré M. POMAGALWSKI -j'ai le dossier je peux vous le montrer-. On avait même le dessin des cabines, le chiffrage par POMAGALWSKI, on avait même payé une étude à Via parce que cette ligne de téléphérique, selon sa philosophie devait être la continuation des services publics des transports. Cela devait donc être géré à l'époque par la CTB. Tout était prêt, les financements étaient en place, la DRAC à l'époque ici y était tout à fait favorable, la Direction de l'Environnement également puisque je rappelle que le téléphérique devait s'engager, rentrer sous la Citadelle, sous la Tour de la Reine dans le rocher donc on ne voyait absolument rien. Certains faisaient déjà circuler des dessins, on voyait au-dessus de la Citadelle les pylônes comme on voit les téléphériques avec la roue qui tourne, c'était les bonnes âmes de l'époque qui voulaient «foutre le dossier en l'air» et qui d'ailleurs y ont réussi, mais le téléphérique arrivait au Front Royal, ce qui permettait déjà à l'époque, ma chère Paulette, aux personnes âgées de pouvoir visiter la Citadelle puisqu'il n'y avait plus à se faire la petite grimpe à pied, je tiens les plans à votre disposition.

Or on avait oublié, enfin pas oublié mais cela pour nous ne devait pas poser de problème, qu'il y avait la Commission Nationale des Sites à l'époque dirigée par Maryvonne de SAINT-PULGENT, nièce d'un ancien Premier Ministre avec autour d'elle une bonne équipe de vieilles barbes, je le dis parce qu'ils nous ont fichu en l'air un projet qui était un bon projet. Robert SCHWINT, devant les difficultés, est allé personnellement à Paris défendre ce projet avec le Préfet. Il se trouve qu'un Ministre de la Culture de l'époque est venu à Besançon -je crois pouvoir dire qu'il s'agissait de M. DOUSTE-BLAZY- il avait été reçu dans un hôtel situé très peu loin de la Citadelle dont je tairai le nom et avait rencontré un certain nombre de parlementaires locaux qui étaient venus faire une excellente promotion de notre projet, si bien que lorsque celui-ci est passé en Commission Nationale des Sites, il a été complètement balayé, refus total et nous

avons donc dû l'abandonner. Alors j'ai lu effectivement dans la presse locale qu'il y avait eu un second projet qui avait été «benné» par Catherine TRAUTMANN, je ne m'en souvenais plus mais à l'époque, c'était toujours la même commission et la même Maryvonne de SAINT-PULGENT. Vous lirez les archives, tout est dedans.

Mais vous n'en êtes pas responsables, pas plus que nos amis. Ce dossier était un bon projet, il a été flingué entre autres, je m'en rappelle très très bien, par un de mes excellents amis de l'époque qui s'appelait Michel VIALATTE et vous n'avez qu'à reprendre les délibérations du Conseil Municipal, les comptes rendus du Conseil Municipal et vous verrez ce qui s'est passé. Ce dossier a quand même coûté à la Ville plus de 150 000 € de frais d'études, c'est pour vous dire jusqu'où nous étions allés. Et cela, et vous n'en êtes pas responsables parce qu'il n'y avait certainement pas autour de cette table l'intelligence qu'il y a aujourd'hui, comme tu dis mon cher Bernard, a été anéanti, vous allez me dire que ce n'est pas vrai, pour des problèmes politiques parce que d'autres alternatives avaient été proposées qui n'étaient pas jouables. Je sais vous n'allez pas être d'accord mais je ne veux pas polémiquer, tout ça c'est dans la presse, il suffit de le lire, et dans les archives du Conseil Municipal.

On nous avait parlé d'un ascenseur. Il ne vous a sans doute pas échappé que la Citadelle a été construite sur un anticlinal. La particularité de l'anticlinal c'est qu'il y a des plaques qui sont posées en biais les unes sur les autres et lorsque l'on perce verticalement ces plaques, elles glissent, je ne sais pas si c'est comme dans la vallée des Mercureaux mais à la Citadelle c'est comme cela et ça pose de grandes difficultés. Il y a ici au moins quelques élus qui se souviennent de ce dossier, au niveau des services techniques il y a Gérard DORNIER, Jean-Luc BOYER. Je l'ai porté à bout de bras, j'en ai fait quasiment une affaire personnelle d'autant plus que je pensais que ça avait un caractère ludique, ce que n'avait pas l'ascenseur mon cher Jean ROSSELOT. Survoler, passer au-dessus de la vallée du Doubs sur le site des Prés de Vaux, certes pour l'instant pas terrible mais on peut en reparler aussi, on en reparlera de toute façon, ça avait un caractère ludique, c'était donc un bon projet qui était finançable. La CTB nous avait dit à l'époque que financièrement c'était jouable l'ascenseur mais ça n'avait pas ce caractère ludique et ce n'était pas intéressant et en plus les techniciens que nous avons vus à l'époque nous avaient donné l'exemple d'un puits creusé dans des mines d'ardoises qui avait ce problème de superposition de plaques et c'était une vraie catastrophe parce que les plaques bougeaient, entraînant des difficultés.

Restait le funiculaire parce qu'il y avait aussi cette possibilité, c'était très difficile et c'est toujours très difficile à accrocher.

Donc tout cela a été balayé, je pourrais faire soft en disant pour d'autres raisons mais je dis pour des raisons politiques. Je terminerai en précisant que dans notre PPI, nous n'avons pas, je le dis très clairement, programmé avant la fin de ce mandat la mise en place d'un système d'accès à la Citadelle. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, nous le ferons certainement dans le cadre d'un prochain mandat mais nous ne sommes pas restés inactifs. Je voudrais rappeler qu'avec la SEM Citadelle et la CAGB nous avons mis en place des navettes et pendant les mois de juillet et août, plus de 40 % des personnes qui vont à la Citadelle prennent la navette et cela augmente d'année en année. On doit certainement encore renforcer ce dispositif, peut-être travailler encore plus avec le petit train, donner des moyens. Donc il y a pour l'instant des moyens qui ne sont pas satisfaisants, je suis d'accord avec vous, on doit aller au-delà mais il y a aussi un problème de priorité. Notre budget n'est pas à rallonges, je pense que nous avons à l'époque loupé le coche c'est le cas de le dire, et il faudra revoir ce projet mais actuellement nous ne pouvons pas être partout car je suis très soucieux des intérêts des Bisontines et des Bisontins. On a décidé d'investir dans la rénovation urbaine, sur Clairs-Soleils, sur la Maison de Quartier de Planoise, sur le stade, sur le Palais des Sports. On ne peut pas pour l'instant mettre des sommes importantes sur ce moyen d'accès même si nous devons le faire dans les années à venir. Je suis très heureux d'entendre ici ce soir, je l'ai bien noté mon cher Bernard, qu'il y avait désormais autour de cette table l'intelligence pour revoir ce dossier et je tiens à ta disposition si tu veux le dossier qui existe. On avait même décidé la forme

des cabines, elles avaient une forme de montre si je me rappelle bien, donc on est allé très très loin et je peux vous dire que ça a été un sacré crève cœur quand avec l'accord favorable du Préfet, avec l'accord favorable de la DRAC, avec l'accord favorable de l'Environnement, ce projet a été rejeté à Paris. C'est l'histoire que vous pouvez reconstituer par les délibérations du Conseil Municipal. Vous allez pouvoir la contester, dire que ce n'est pas vrai, Maryvonne a été mutée depuis, ce qui peut peut-être nous offrir des horizons nouveaux. Ce n'est que la stricte vérité, vous pouvez reprendre la presse de l'époque, ça sera très objectif comme toujours et plus lisible. Mon cher Jean, tu n'es pas d'accord bien sûr mais je te passe très volontiers la parole.

M. Jean ROSSELOT : Je trouve Monsieur le Maire que vous entonnez un peu trop le chant de la nostalgie, je sais bien que la nostalgie n'est plus ce qu'elle était mais je préférerais que vous nous entonniez le chant de l'élan, le chant du départ, le chant de la stratégie. J'ai toujours été étonné, moi qui n'ai pas connu ce problème de près, alors que vous savez si bien surmonter les obstacles par ailleurs, que vous dites au moins politiquement, par la volonté mais ça c'est le rôle du politique, j'ai toujours été étonné que chaque fois vous nous disiez : c'est de votre faute. Mais qu'est-ce qui vous empêchait d'attaquer la décision de la commission ? On sait bien que vous n'êtes pas très fort quand je vois les résultats des décisions du Tribunal Administratif mais qu'est-ce qui vous empêchait d'attaquer là la décision de cette commission, première chose. Deuxièmement, il y a eu des alternances politiques depuis, combien de maires vous diront que la première fois ça n'a pas marché, la deuxième fois... on a pu contourner une décision, la troisième fois il y a eu un sauveur quelconque qui est arrivé, mais ça c'est le lot de la marche de toutes les municipalités, de toutes les administrations. Je n'ai jamais compris pourquoi sur ce dossier-là, alors que vous savez si bien nous dire que vous êtes indispensable, vous n'avez jamais réagi avec plus de positivisme tout simplement.

Vous faites, pour conclure, une montagne politiquement insurmontable finalement de ce qui n'était qu'une péripétie administrative qui aurait pu être surmontée.

M. LE MAIRE : Ce que je voulais vous dire, ce n'est pas le chant de la nostalgie, c'est premièrement le chant du réalisme et je suis surpris qu'un aussi éminent spécialiste que vous ne sache pas que les décisions de la Commission Nationale des Sites sont sans recours possibles. C'est une décision qui est sans recours, donc on ne peut pas la contourner.

M. Jean ROSSELOT : C'est certainement avec recours devant le Conseil d'Etat mais il n'y a aucun organisme...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous n'avez pas la parole, est-ce que dans un Conseil Municipal qui est chargé aussi de respecter des règles vous pourriez respecter les règles de notre règlement intérieur, c'est-à-dire parler lorsque je vous donne la parole ? Ça serait bien pour la clarté du débat, vous n'avez pas demandé la parole mais vous l'avez prise donc vous êtes intervenu deux fois, maintenant je passe la parole à Françoise BRANGET qui elle n'est pas intervenue.

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai pas terminé, c'est un peu facile. Simplement...

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas la parole Monsieur ROSSELOT, c'est Mme BRANGET qui a la parole.

M. Jean ROSSELOT : Si vous me décomptez deux fois, je continue maintenant (rires).

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, on n'est pas dans une cour de récréation, vous ne voulez pas que je vous amène un jeu de billes non plus ?

M. Jean ROSSELOT : On est sur l'accessibilité donc Mme BRANGET va dire quelque chose et je reviendrai sur la convention, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je me permets de vous rappeler très amicalement que nous ne sommes pas dans une cour d'école.

Mme Françoise BRANGET : Je vous ai bien entendu Monsieur le Maire nous raconter l'historique du téléphérique et je dois dire que chacun voit les choses comme il les a ressenties à un moment donné. Que vous ayez été déçu de ne pas pouvoir faire ce projet qui pour vous était ludique, on le comprend et on voit bien que vous n'avez toujours pas fait votre deuil manifestement parce que 10 ans après on en est toujours là. C'est vrai qu'il y a 10 ans, en 1994, on réfléchissait à l'accessibilité de la Citadelle et comment passer de 200 000 à 400 000 visiteurs, 10 ans plus tard, on en est toujours au même point. Vous aviez certes un beau projet à vos yeux mais qui n'était peut-être pas le bon projet pour certains Bisontins. Ce projet, vous en avez vanté les mérites mais la Commission des Sites malgré tout n'en a pas voulu, il s'agissait quand même du percement d'un mur du XVII^{ème}, ce qui n'est pas banal.

M. LE MAIRE : Pas du tout ! C'était le rocher Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : Ce n'était pas le rocher et je m'en souviens très bien parce que j'ai chez moi les plans dont vous parliez tout à l'heure. L'ouverture se faisait dans la muraille, il fallait un avis de la Commission des Sites, votre projet a été rejeté par 28 voix contre 2, il y avait 30 personnes à cette Commission des Sites. D'autre part, le point surtout qui choquait certains, c'était le coût du téléphérique et le coût du fonctionnement à venir qui allait être supporté par les Bisontins. J'ai également recherché mes archives et regardé parce que ce dossier je l'avais suivi à l'époque et le coût du transport pour un passager dans le téléphérique se montait entre 30 et 35 F de l'époque. L'argument pour contrer le projet était de dire que nous ne pourrions jamais demander un tel prix pour monter à la Citadelle à une mère de famille avec ses enfants plus l'entrée à la Citadelle, car le coût aurait été absolument exorbitant. Alors il avait été convenu, et vous le savez, qu'une partie du billet serait supportée par la CTB à l'époque, qui devait reprendre la gestion du téléphérique, maintenant ce serait peut-être Ginko ? Mais même si c'était Ginko, je crois qu'en terme de coût de fonctionnement, j'ai les chiffres comme vous, cela allait grever énormément le budget de la Ville, c'était les arguments de l'époque. Ceci dit, c'est dommage parce que c'est le type même d'aménagement qui a été victime d'une guéguerre politicienne stérile et au bout de 10 ans on n'a toujours pas trouvé de solution et vous ne voulez pas en trouver non plus. J'aimerais que l'on dépasse les clivages politiques et à l'époque il vous a été présenté un dossier qui n'était pas politiquement correct.

M. LE MAIRE : Pourquoi ?

Mme Françoise BRANGET : Pourquoi ? Je suis désolée, le dossier auquel vous avez fait allusion était celui de l'ascenseur en disant que ce n'était pas agréable de monter dans un ascenseur, que c'était moins ludique que de monter dans un téléphérique, je vous l'accorde c'est plus ludique de monter dans un téléphérique sauf qu'on monte de 80 mètres, ce qui n'était pas une hauteur importante, je ne sais même pas s'il existe des téléphériques à cette hauteur-là. Deuxièmement, on avait comme vue imprenable la friche industrielle des Prés de Vaux, vous pouvez vous porter sur le site, on ne voit absolument pas la vieille ville de là où on était, il y a eu suffisamment d'études.

M. LE MAIRE : Parce qu'on allait plus voir la vieille ville dans l'ascenseur à votre avis ?

Mme Françoise BRANGET : Dans l'ascenseur je vous l'accorde, on ne voit rien mais il avait simplement le mérite de coûter 50 % moins cher que la réalisation du téléphérique. Alors vous nous avez fait une belle démonstration avec les plaques sauf qu'à l'époque il y a eu des études que vous n'avez pas voulu voir ni entendre qui ont été faites pour ce percement d'ascenseur, ces études ont été faites par les mêmes personnes qui ont creusé le tunnel sous la Citadelle. Ces personnes ont été interrogées, elles ont établi un devis du percement de l'ascenseur.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas dans le même sens.

Mme Françoise BRANGET : Alors si l'entreprise qui a fait le tunnel est incompétente, pourquoi l'avez-vous fait faire ? Elle pensait que techniquement c'était possible, premièrement. Deuxièmement il s'agissait de l'installation d'un ascenseur Schindler, ascenseur qu'on peut retrouver dans beaucoup d'immeubles à Besançon, donc techniquement il était démontré qu'il n'y avait pas de difficultés et qu'en matière de coût l'ascenseur était 50 % moins cher en terme de réalisation. Ensuite il y avait le fonctionnement et en matière de fonctionnement un ascenseur coûte évidemment moins cher qu'un téléphérique.

M. LE MAIRE : Et le parking, vous le mettez où ?

Mme Françoise BRANGET : Le parking était compris justement dans le projet et je vous ai donné mon dossier quand vous êtes arrivé.

M. LE MAIRE : Mais il est où le parking, Madame BRANGET ?

Mme Françoise BRANGET : Vous n'avez même pas dû le regarder... où l'on faisait un comparatif de l'ascenseur et du téléphérique et tous les coûts étaient pris en compte, coût des ascenseurs, coût d'achat des terrains Bolloré et coût de fonctionnement. Ceci dit, au final, l'ascenseur était bien moins cher en coût, seulement c'est affectivement une solution qui ne vous convenait pas et politiquement incorrecte. Alors aujourd'hui vous parlez de communiquer dans toute l'Europe pour amener des visiteurs à la Citadelle, dépassons un petit peu ce genre de discussion sur la gué-guerre passée et trouvons quand même une solution qui puisse être convenable. Vous avez des sites en France qui sont desservis par des ascenseurs et qui s'en portent très bien. On en a un certain nombre d'exemples dans le vieux dossier qui a dix ans et il y en a certainement d'autres qui se sont construits depuis.

Vous avez des éléments qui vous conviennent, vous pouvez penser que la partie adverse peut en avoir qui tiennent debout aussi, essayons de réfléchir autrement.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je n'accepte pas que vous disiez qu'on se fait la gué-guerre, ce n'était pas une gué-guerre, c'était une guerre qui a été faite contre la Municipalité de l'époque et nous n'avons fait que nous défendre. D'ailleurs je n'ai pas dit que nous ne ferions rien, j'ai simplement dit et je vous le répète, que nous avons à faire des choix. Je suis très heureux que vous vouliez toujours empiler sans cesse les projets et demander aussi que l'on comprime la pression fiscale sur Besançon. Cela dit, faire de la politique c'est faire des choix et le nôtre a été de travailler sur ce qu'il y avait sur le site, nous y avons mis des moyens importants et le site a totalement changé depuis cette période-là. Je vous rappelle aussi qu'on n'aboutissait pas dans la muraille contrairement à ce que vous dites mais sous la muraille, je ressortirai les dossiers. Vous avez répondu à une question sur le parking qu'on le ferait sur les terrains Bolloré. Alors effectivement je vois tout de suite le pratique de l'opération, c'est-à-dire un ascenseur à Rivotte, près du tunnel, et le parking de l'autre côté de la rivière. Un des handicaps majeurs -il y en avait d'autres que j'ai indiqués- de l'ascenseur était précisément qu'il n'y avait pas de places de parking au pied. Madame, je ne veux pas me chamailler avec vous, vous avez donné vos arguments, je n'ai pas de nostalgie par rapport au passé, simplement je dis qu'à cette époque, pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas mais que chacun ici a compris, on n'a pas pu faire aboutir cette opération, et je répète que ce n'est pas inscrit, pour l'instant, dans nos priorités au PPI. Nous voulons travailler, notez-le bien, à l'intérieur du site mais aussi travailler sur les quartiers de la Ville. Vous n'êtes pas sans ignorer les grands projets que nous avons pour la ville, cela va de la place de la Révolution à Pasteur, au Palais des Sports, au stade municipal, à Clairs-Soleils, Planoise, etc. etc., donc je crois qu'il faudra que nous attendions et puis s'il y a effectivement autant d'affluence à la Citadelle, on avait parlé de 350 - 400 000 personnes, on va aboutir aux 300 000, ce dossier reviendra ici dans notre assemblée en son temps, actuellement cette priorité n'est pas la nôtre. Nous avons à l'époque aussi sollicité le Conseil Général qui y était plutôt

favorable, Georges GRUILLOT était plutôt favorable mais cette opération ne s'est pas faite parce qu'il y a un conseiller général de l'époque dont je tairai le nom qui s'y était opposé. Ceux qui ici étaient avec moi au Conseil Général s'en souviennent parfaitement.

Donc on reviendra sur ce dossier de l'accès à la Citadelle mais je vais ressortir quand même le dossier pour pouvoir valider ce que j'ai dit et que vous puissiez voir qu'on était allé très très loin et que s'il y a eu guéguerre politique, ce ne sont pas mes amis qui l'ont initiée, ce sont vos amis mais je ne vous en fais pas le reproche, soyons clairs.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, chaque fois que cette question revient, vous nous parlez de vos souvenirs...

M. LE MAIRE : Oui, ça compte les souvenirs, la mémoire.

M. Pascal BONNET : Tout à fait mais on a aussi nos souvenirs, apparemment on n'a pas toujours les mêmes et ce qui est assez surprenant, vous ne vous souvenez pas de la position du Ministre de la Culture quand il s'agissait de Catherine TRAUTMANN, mais on ne va pas revenir éternellement là-dessus. Ce qui me paraît quand même évident, c'est que la Commission Nationale des Sites est là pour protéger les sites et je crois me souvenir moi que la DRAC n'était pas favorable et ce n'était pas une question de politique.

M. LE MAIRE : Mais si, ils ont voté pour.

M. Pascal BONNET : Je n'ai pas ce souvenir-là. J'ai étudié un peu la question, il me semble quand même qu'à la DRAC il y avait des avis techniques et qui n'étaient pas politiques et qui n'y étaient pas favorables parce qu'ils voulaient protéger le site, mais je crois que Françoise BRANGET pose une question essentielle qui est celle du coût, soit du coût pour la collectivité, soit du coût pour les usagers parce qu'on sait quand même la difficulté qu'il y a à maîtriser les tarifs. On a connu lors du mandat précédent un souci de réduire les tarifs pour permettre l'accessibilité au public donc si on gonfle les tarifs à travers les transports, il y aura un problème. Je crois que c'est un problème qui est complexe et qui ne se limite pas à nos histoires politiciennes passées. Alors vous nous racontez vos souvenirs, ce n'est pas désagréable d'avoir des petites histoires au coin du feu, ça aide à s'endormir mais enfin on n'en est pas là. Il faudrait peut-être qu'on passe un peu à autre chose. Il me semble que depuis le début de ce mandat à plusieurs reprises la question a été évoquée et vous avez toujours la même réponse qui est de parler du passé. Que vous ne vouliez pas au cours de ce mandat prendre des décisions, je l'entends mais quand Bernard LAMBERT propose une commission de travail, pourquoi pas ? Elle n'engage pas plus que de travailler.

Je voudrais ensuite dire un mot sur la SEM. Ayant démissionné pour des questions d'emplois du temps, je garde toute confiance dans le travail que fait Mme SCHIRRER et l'équipe de la SEM, mais pour ma part, parce que je suis libéral je vais peut-être vous surprendre, je ne suis pas très favorable à l'économie mixte, c'est peut-être idéologique au départ mais l'expérience de la SEM m'amène à m'interroger et je reste plutôt favorable à un choix clair entre une régie municipale ou une délégation à du privé, et là pour ce qui est de la SEM je serais plutôt favorable à une régie municipale avec mécénat.

Et votre réponse à Bernard LAMBERT me conforte parce que je ne vois pas comment vous pouvez avoir souhaité une SEM avec des actionnaires qui sont des banques et quand l'un d'entre eux pose une question au Conseil d'Administration sur la délégation, vous répondez en tant que Maire que vous ne voulez pas répondre, que la question ne vous a pas été posée, ça me paraît inimaginable. Soit vous avez au sein de la SEM des partenaires et vous répondez aux élus sur les demandes de ceux-ci, soit vous considérez que c'est à la Ville d'avoir la gestion directe et alors on est en régie municipale et le mécénat limite le pouvoir des partenaires mais soyez clair dans vos réponses par rapport à ce qu'était votre souhait de SEM.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, je suis clair dans mes réponses, je dis simplement que je ne mélange pas les genres, pour des problèmes d'ailleurs réglementaires je n'ai pas à répondre ici comme Maire à des questions que des partenaires privés posent sur une convention qui nous lie à la SEM. Je crois que les choses sont très claires d'autant plus que je vois assez souvent les gens de la CDC donc s'ils veulent me poser des questions, ils peuvent le faire.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Très rapidement, je crois qu'il serait intéressant qu'un jour on fasse le calcul du nombre d'heures passées au Conseil Municipal sur le problème de l'accès à Citadelle. Ce qui me surprend, je ne veux surtout pas faire la vétéranite du Conseil Municipal, c'est que c'est un problème qui se pose pour beaucoup de sites historiques en raison de leur emplacement. L'enjeu me semble-t-il est beaucoup plus dans un programme ambitieux de développement pour que les gens viennent naturellement et quand je regarde l'évolution, on voit bien que le dispositif retenu n'est pas si mauvais que cela. La formule trouvée avec les bus ne fonctionne pas si mal que cela. Regardez, il y a encore seulement une dizaine d'années combien c'était compliqué, on voit bien qu'en fin de compte face à la crise, le système qu'on a trouvé n'est pas si mal que ça. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose qu'a signalée Jean-Louis, c'est que dans le programme qui nous est présenté, on peut voir un véritable développement. On voit bien que l'équilibre, la recherche en terme de commercialisation, en terme de communication est très différente d'un site à l'autre, que les systèmes de SEM qui portent toute la partie communication sont, dans certains endroits des très bons systèmes. Là aussi quand on regarde l'histoire de la Citadelle, on voit que cela a permis de porter le développement et de trouver, me semble-t-il, le bon équilibre entre la partie scientifique et culturelle et la partie accueil du public et dynamisation pour que les gens s'y sentent bien.

Troisième remarque et c'est la Présidente du Musée de Nancray qui parle, je suis vraiment persuadée qu'il faut que maintenant nous travaillions à des projets en commun au niveau culturel, scientifique et sûrement aussi en matière de communication et de valorisation. On voit bien que c'est grosso-modo le même public qui peut être intéressé par l'un ou l'autre site. Il y a donc des choses à réaliser de façon très importante entre la Citadelle et le Musée de Nancray et je suis ravie que l'on travaille ensemble. Je crois que c'est une chance et dans la continuité de ce qui s'est engagé à la Communauté d'Agglomération, profitons de la nouvelle délégation donnée à la SEM pour aller plus loin. Je crois qu'il y a là un véritable enjeu de développement touristique.

M. LE MAIRE : Ce travail en réseau est très important car la difficulté qu'on rencontre au niveau du tourisme, ce n'est pas Jacques MARIOT ou Vincent FUSTER qui diront le contraire, c'est de faire séjourner ici les touristes un jour ou deux, trois voire plus. Si effectivement on arrive à développer une véritable dynamique entre Arc-et-Senans, Nancray et Besançon et Ornans même pourquoi pas, on pourra fixer des touristes sur un, deux ou trois jours à Besançon. On l'a bien vu à l'occasion du passage du Tour de France. J'ai été pendant 6 ans Président de l'Office du Tourisme et je m'en souviens très très bien, la difficulté c'est de retenir les touristes à Besançon quelques jours. Ce travail en réseau est donc capital. C'est une démarche qui avait été initiée il y a quelque temps qui va être confortée avec la présidence de Paulette au Musée de Nancray, même si on avait d'excellents rapports avec le précédent président, Jean-Pierre MARTIN qui a fait un excellent travail. Nous avons vraiment besoin d'aller plus loin parce que le tourisme, ne l'oubliez jamais, c'est de l'économie, c'est des emplois. Exceptionnellement et parce que je suis de bonne humeur ce soir, mon cher Jean, je te redonne la parole.

M. Jean ROSSELOT : Merci Monsieur le Maire. Je mesure la faveur qui m'est faite, je saurai m'en rappeler au moins le temps de la fin du Conseil Municipal. Très rapidement, je crois qu'il faut une grande cohérence, on l'a tous dit. La Citadelle est une réussite du patrimoine et je pense qu'il faut aller au bout de la logique de cette réussite et réenclencher la réflexion. D'accord il y a des priorités, d'accord la politique c'est l'art des choix mais on assiste tous les ans au nez à nez du petit train, des bus qui montent, qui descendent, des blocages. Et que dire de la production d'oxyde de carbone dans les redémarrages de cette route aussi pentue, je pense que quand même il faut faire quelque chose.

Sur la célébration de Vauban, je trouve que c'est très bien mais je veux me laisser aller aussi à la nostalgie de me dire que c'eût été quand même bien de dédier à Vauban une au moins des deux sorties du tunnel plutôt que d'y voir plongés dans le sol les oiseaux de François MORELLET, quelque chose qui l'aurait évoqué soit par la sculpture, soit par un monument, à l'image par exemple de ce que l'on a fait sur le quai Veil Picard pour Jouffroy d'Abbans.

Sur la convention très rapidement, j'ai trois petites inquiétudes, peut-être qu'elles ne sont pas fondées mais je vais les émettre quand même. L'existence d'un droit d'entrée, vous savez que c'est une question qui juridiquement est très controversée dans les DSP en matière d'eau par exemple parce que l'utilisateur paie deux fois ; il paie indirectement le droit d'entrée par le prix d'achat de son billet et en même temps il paie ses impôts. Donc c'est très controversé et je ne l'aurais pas retenu.

La deuxième chose, Bernard LAMBERT l'a évoquée, c'est celle de la durée de la DSP qui me paraît trop longue. 6 ans ça échappe trop au contrôle du Conseil Municipal. En plus, c'est à cheval sur deux mandatures et ça présente un inconvénient démocratique. Cette durée me paraît être incompatible avec l'exigence d'un contrôle démocratique par le Conseil Municipal sur une action déterminante pour l'économie touristique de la Ville. Mais le plus inquiétant pour moi, c'est ce qui ressort dans ce petit paragraphe consacré aux investissements dans votre rapport, de ces quatre mots : le délégataire s'engage à réaliser « sous réserve d'équilibre financier ». Cette disposition de sous réserve d'équilibre financier n'a rien à faire là parce que le propre d'une délégation de service public n'est-il pas justement que le délégataire exploite à ses risques et périls ? C'est même l'intérêt de toutes les délégations de service public. J'ai envie de demander aussi comme Pascal BONNET, pourquoi avoir un petit îlot de libéral, de droit commercial ou totalement privé au milieu d'un paysage où tout est géré en régie ? Vous nous faites toujours part de vos faveurs pour le service public mais après tout, je peux poser une question tout bête, pourquoi le personnel de la SEM n'aurait-il pas les garanties de la fonction publique territoriale ? Vous les en privez par rapport à ceux qui les entourent et qui travaillent dans les musées. A quoi bon je dirais avoir un statut libéral privé dans un paysage qui est complètement régi, ça se défend d'ailleurs. Donc c'est non seulement contraire au droit fondamental de la délégation de service public mais ça me paraît presque aussi antinomique avec l'efficacité économique.

M. LE MAIRE : Je t'avoue que je n'ai pas trop compris tes propos.

M. Michel JOSSE : Je serai bref, je me rallie aux propositions de Bernard LAMBERT, Pascal BONNET et Jean ROSSELOT pour qu'une commission soit créée pour déjà y travailler.

Il y a une question qui me chagrine en ce qui concerne les investissements, 895 000 €. Quelles sont les sanctions pécuniaires que pourrait avoir la SEM si elle ne s'engageait pas sur les 5 ou 6 à venir à réaliser 895 000 € d'investissement ?

Ma troisième question porte sur la restauration. Puisque le restaurant le Vauban serait en concession avec la Ville, il serait peut-être intéressant que tout le service restauration soit géré par la SEM afin d'éviter la concurrence mais naturellement c'est votre choix Monsieur le Maire. Je vous remercie de me répondre.

M. LE MAIRE : Concernant le non respect des investissements à hauteur de 895 000 €, ça peut toujours entraîner, si on le décide, des résiliations ou des pénalités.

M. Michel JOSSE : Ce n'est pas indiqué dans la convention, Monsieur le Maire. Pourrait-on le préciser ? Je ne sais pas.

M. LE MAIRE : Pour cette convention, on peut se réunir autour d'une table mais au bout de deux ou trois jours on sera toujours en train de changer une virgule. Elle a été vue par nos juristes, par des spécialistes. Je vais vous faire un aveu, ce n'est pas moi qui l'ai rédigée, je fais confiance à notre service

juridique, au service juridique de la Ville et à nos conseils. Si la SEM ne respectait pas ses engagements, il y a toujours une possibilité de dénoncer cette convention.

Quant au restaurant, ce que vous dites n'est pas totalement faux. Ça aurait pu être une solution mais ce n'est pas celle que nous avons retenue. C'est tout ce que je peux dire par rapport à cela. D'ailleurs la SEM peut répondre à l'appel d'offres lancé par la Ville. Je vais être un peu libéral, ça m'arrive -ce n'est pas une tare- mais je considère que la restauration est un métier spécifique, un métier à part et on n'a pas forcément dans le cadre d'une SEM cette expérience de la restauration. Je suis un défenseur du service public mais si demain c'est un traiteur bisontin qui assure la restauration comme c'est le cas actuellement, cela ne me gêne pas parce que je n'oublie pas que les traiteurs bisontins, c'est aussi de la taxe professionnelle et des emplois créés. Si eux ont plus d'expérience pour gérer que nous, si en plus ils ont d'autres affaires ailleurs, qu'ils peuvent faire des économies d'échelles, moi ce qui m'intéresse, ce qui intéresse la SEM aussi c'est je crois la rentabilité, l'attractivité du système. Et je vous le redis, la SEM pourra répondre à cet appel d'offres.

Par rapport à tout cela et entre autres à ce débat intéressant qui à mon avis est peut-être le trentième sur l'accès à la Citadelle et il y en aura d'autres mais je crois que c'est bien qu'on en reparle, je voudrais vous dire un certain nombre de choses. Tout d'abord gérer une ville n'est pas empiler les rêves, c'est avoir des priorités. Effectivement, aujourd'hui nous avons de l'ambition pour la Citadelle, le résultat de cette ambition pour la Citadelle c'est qu'on est passé de 110 000 visiteurs à 300 000. Les problèmes que vous avez évoqués, qui ne sont pas nouveaux, que nous avons tous évoqués sont réels mais nous avons trouvé des solutions qui, pour n'être que palliatives fonctionnent bien et que nous pouvons encore améliorer. Et puis je voudrais vous dire qu'il y a des touristes qui viennent à la Citadelle mais il y a aussi à Besançon des citoyens qui sont au chômage, il y a des quartiers qui s'appauvrissent, qui souffrent, il y a des quartiers où il y a aussi des ascenseurs mais qui ne fonctionnent plus entre autres sur Clairs-Soleils et nous voulons nous aussi pouvoir changer ces ascenseurs qui ne fonctionnent plus ! Alors sincèrement, je crois qu'on ne pourra pas reprocher, mais vous le ferez certainement, à l'équipe actuelle d'avoir négligé le centre-ville mais permettez-moi quand même aussi de penser aux quartiers qui entourent le centre-ville et c'est pour cela que je crois que nous avons voulu un équilibre. Nous avons beaucoup investi à l'intérieur de la Citadelle, le problème reste posé, le moment venu nous nous en occuperons et vous savez je n'ai aucune arrière pensée, je reprendrai le dossier comme l'ensemble des dossiers que j'ai repris, très calmement en faisant une mise à plat totale. Ce qui m'intéresse c'est qu'on avance et reconnaissez quand même que les choses avancent un peu à Besançon.

Je voudrais aussi, pour en terminer, vous demander d'apporter quelques modifications au document qui vous a été transmis : article 5.2 page 8.22 troisième paragraphe, le numéro de l'annexe est manquant, il s'agit de l'annexe n° 4 programme d'investissement prévisionnel de la SEM Citadelle. Dans l'article 10 page 14.22, il faut lire «le délégataire s'oblige à reprendre les engagements du délégataire précédent» au lieu de «les candidats s'obligent à reprendre les engagements du délégataire actuel». Article 19 page 18.22 dernier paragraphe, il faut rajouter et «obligations» après droits, la phrase devient donc «à la fin de la délégation, la collectivité ou le nouveau délégataire par elle désigné est subrogé aux droits et obligations du délégataire». Il faut donc pour être parfaitement aux normes et clair que ce soit corrigé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins cinq abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

N'ont pas pris part au vote : Mme FELLMANN, M. MARIOT, M. DAHOUI, M. LIME, Mme SCHIRRER, Mme CHAUVET, M. DUMONT, Mme CASENOVE, M. LAMBERT.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.